



TOUS EN SCENE - REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ POUR LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

Ce registre a pour objectif d'informer le public du degré d'accessibilité de l'établissement recevant du public (ERP) et de ses prestations.

Il précise les dispositions prises pour permettre à tous, et notamment aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap, de bénéficier des prestations en vue desquelles l'établissement a été conçu.

C'est un outil de communication entre l'ERP et son public. Le registre public d'accessibilité doit être consultable par le public au principal point d'accueil accessible de l'établissement.

Ce registre est conforme aux articles L 111-7-3 et R111-19-60 du Code de la construction et de l'habitation, à l'arrêté du 19 avril 2017, ainsi qu'aux recommandations du Guide d'aide à la constitution du registre d'accessibilité rédigé par la Délégation ministérielle à l'accessibilité.

1- Fiche informative

2- Conditions d'accessibilité à Tous en Scène



Accessibilité de l'établissement



Bienvenue

.....

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui non

→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

oui non

Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.

C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.

Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé oui non

→ Le personnel connaît le matériel oui non

Contact :

Consultation du registre public d'accessibilité :

à l'accueil

sur le site internet

N° SIRET :

Adresse :

CONDITIONS D'ACCESSIBILITÉ À TOUS EN SCÈNE

Afin d'accueillir dans les meilleures conditions l'ensemble de son public, Tous en Scène, établissement ERP, dispose d'équipements adaptés :

- présence d'une place de stationnement sur la voie publique devant l'entrée principale
- accès par une porte adaptée
- marquage au sol
- présence de toilettes adaptées
- présence d'un espace de confidentialité pour recevoir le public
- équipement informatique doté de fonctions pour l'accessibilité numérique
- rampe d'accès à la scène